



MIEUX VIVRE

www.mieuxvivre54.org

1er trimestre 2016 Mieux Vivre infos 43 Gorcy et Pays-Haut

Le mot du Président

20 ans déjà et toujours dynamique!

Mieux Vivre a fêté ses 20 ans et a tout lieu de se réjouir de son bilan.

La défense de l'environnement

La pollution atmosphérique de SKTB (anciennement Affinage de Lorraine) a nettement diminué, notamment en 2015, grâce à la pression continue de Mieux Vivre sur l'autorité administrative et l'industriel. Nous avons toutes les raisons d'en être satisfaits : c'est le fruit de 20 ans de travail d'une association, forte de 63 membres actifs.

Un suivi des odeurs générées par SKTB est mis en place: des grilles de relevé sont à la disposition de chacun sur le site de Mieux Vivre et, bientôt, de la municipalité de Gorcy.

Mieux Vivre a su tisser des liens : elle est membre de la Fédération Flore 54, elle-même affiliée à Mirabel et à France Nature Environnement. Elle est partenaire du Contrat de rivière Semois-Chiers, de Nature et Progrès, Agir pour l'environnement, l'Observatoire du nucléaire, du Centre d'Information Indépendante sur les Déchets et du Ciné-club du Pays-Haut, avec lequel elle propose un film documentaire, suivi d'un débat, à Utopolis, en avant-première de la Cussignière (en 2015, « A Bure pour l'éternité »). Elle participe à la Commission consultative sur les services publics et au Conseil Communautaire de la CCAL.

La promotion de l'agriculture biologique

En ce qui concerne le deuxième objectif de Mieux Vivre: la promotion de l'agriculture biologique, la manifestation qu'elle organise, la foire bio de la Cussignière, a acquis une renommée nationale et même au-delà des frontières, pour la qualité de son organisation, de ses exposants et de ses conférenciers.

Un autre succès est à mettre à son compte : après de longues et difficiles démarches, l'installation, en 2015, d'un jeune couple de maraîchers bio sur « les jardins d'Omance » à Mont-Saint-Martin (courriel : lesjardinsdomance@yahoo.fr). La vente directe y reprendra dès le début du printemps.

Des membres actifs

Mieux Vivre met à la disposition de ses membres un Bol d'air Jacquier (<http://www.holiste.com/>) et une médiathèque, qui s'enrichit continuellement de nouvelles parutions, des CD des conférences de la foire et de DVD de documentaires.

Elle organise, tous les ans, une randonnée pédestre et une sortie-découverte, centrée sur la nature, la bio et le patrimoine (en 2015, dans l'Eifel belge et allemande). Mieux Vivre est attachée à la convivialité et récompense dignement ses membres et ses bénévoles, grâce auxquels tout est possible.

Chacun peut, s'il se sent proche des objectifs de Mieux Vivre, venir la rejoindre, il y sera le bienvenu.

Site : www.mieuxvivre54.org

Courriel : contact@mieuxvivre54.org

AFFINAGE DE LORRAINE / SKTB

ÇA S'EN VA ?...

Les résultats des analyses de rejets polluants de l'entreprise SKTB Aluminium pour l'année écoulée, analyses confiées au laboratoire agréé « Micropolluants Technologie » de Metz, a réservé une heureuse surprise. En effet, nous constatons une forte baisse des rejets quel que soit l'élément considéré, et quelle que soit la station de prélèvement où MIEUX VIVRE cultive, à cet effet, des choux frisés.

Nous avons effectué divers calculs à partir des analyses des retombées de SKTB en 2015, comparées aux « normes » des éléments considérés, et comparées aux valeurs constatées en 2013 (2014 sur le tableau), année qui peut légitimement représenter les débuts de la production de l'entreprise avec « sa nouvelle technologie ».

Le tableau complet des analyses effectuées depuis 2015 figure sur le site de Mieux Vivre.

Il apparaît:

Que les retombées polluantes sont très inférieures aux « normes » (rapport 2015/Valeur normale inférieure à 1 dans tous les cas).

Que le rapport valeur 2015/valeur relevée en 2013 est, lui aussi, inférieur à 1 dans la plupart des cas. Il arrive qu'il soit égal ou supérieur à 1 ; il concerne alors des valeurs inférieures aux normes : cas de l'aluminium et du plomb, rue J. d'Arc et du plomb à St-Pancre.

Parfois, la baisse de retombées polluantes comme les dioxines et les PCB, est tellement nette que ce rapport, en raison d'une valeur, en dénominateur, supérieure à la norme, peut être inférieur à 0,1 (cas des Abanis : 0,08 ng/kg).

A noter que nous n'avons pas fait de calcul lorsque l'un des termes du rapport considéré concerne une valeur indéterminée: comme, par exemple, <0,004.

Effets de la technologie et problème des faibles doses.

Sans doute s'agit-il là de la conséquence d'une meilleure filtration des fumées, quoique les nouveaux filtres sur l'ancienne unité ne soient installés que depuis septembre 2015. Est-ce significatif compte tenu de ce temps de fonctionnement, finalement assez bref, des installations concernées ?

Nous pensons par l'affirmative vu que la phase de développement du chou est à son maximum de septembre à décembre, période ayant connu, au surplus, des températures particulièrement clémentes.

Ceci dit, il ne saurait être question de pavoiser devant ces résultats certes flatteurs, tous très inférieurs aux normes, avec des valeurs atteignant parfois de l'ordre du 1/10 seulement comparativement à leurs homologues de l'année 2014 ; car il est de plus en plus admis dans les cercles scientifiques, que le respect des normes ne signifie pas innocuité des retombées polluantes. La durée d'exposition à ces dernières, même émises à faibles doses est rarement considérée.

Se conformer aux normes édictées, c'est occulter qu'une exposition chronique, même à des doses infinitésimales, inférieures aux dites normes, a aussi des effets toxiques, car la dose ne fait pas toujours le poison, ce qui contredit ou du moins relativise, le principe de PARACELSE (l'éminent cancérologue D. BELPOMME ⁽¹⁾ adhère à cette position). A plus forte raison, si une multitude d'éléments sont émis simultanément, dont l'effet cocktail est toujours négligé dans les processus d'appréciation des conséquences sanitaires en milieu industriel notamment.

Constatations.

Le site de Vaux, apparaît relativement plus touché, comparativement aux autres stations de prélèvement. Sans doute faut-il y voir la manifestation, par vents d'W-SW, de l'influence de la vallée du Coulmy. Les nouvelles installations, localisées à l'entrée de cette vallée sembleraient avoir un impact, même si les retombées de dioxines, pour la station considérée, semblent plus faibles qu'à l'accoutumée. Abstraction faite de leur faiblesse, les retombées se situent, à Vaux, au même niveau que celles constatées à Jeanne d'Arc ou Jules-André, plus proches des installations.

On ne retrouve pas le niveau de pollution par le mercure relevé l'an dernier, et à propos duquel, il est légitime de s'interroger sur le caractère irréprochable des intrants au niveau de la production de l'entreprise.

On ne retrouve pas, non plus, les valeurs spectaculaires des retombées d'aluminium constatées les années antérieures et dont le record avait été relevé pour l'année 2007 (chiffres de 2008), au Quartier St-Denis, avec 456 mg/kg.

On peut d'ailleurs s'interroger à propos de la phobie manifestée à l'encontre du mercure (dont la toxicité n'est pas à contester) et la moindre réactivité à l'égard de polluants tout aussi notables que le plomb ou les dioxines, les PCB..., par exemple.

20 ans d'obstination de Mieux Vivre vont-il finir par payer ?

Faut-il voir, dans ces résultats le fruit du travail de notre association depuis 20 ans ? Quoi qu'il en soit, cela ne doit pas relâcher notre vigilance, laquelle doit être constante, notamment en regard de l'entretien des installations. Accorder aveuglément confiance à la technologie ne met pas à l'abri de mauvaises surprises (Cf. MV Infos n° 41).

Nous rappellerons notamment :

En 1995, l'action des VERTS du Pays Haut, a été à l'origine d'un tract communiqué aux Gorcéens, à titre d'information, dans lequel ils faisaient état de leurs constatations (insuffisances en matière environnementale, non respect des normes et des dispositions préfectorales...), d'observations complémentaires et de leur demande d'analyse de dioxines.

Dès 1999, après avoir fait réaliser, par un laboratoire indépendant, une analyse sur le lait, qui se révéla positive, Mieux Vivre alerta les autorités administratives sur la présence effective de dioxines, à Gorcy. M. le Sous-Préfet de Briey demanda alors à l'entreprise d'organiser des réunions de concertation avec Mieux Vivre, de façon à en informer les membres des résultats des analyses officielles réalisées sur le site et à en débattre. Une norme préfectorale de 0,5 ng/Nm³ fut édictée par la Préfecture.

Une réunion de concertation, en Sous-Préfecture, en février 2000, imposa à l'industriel de nouvelles analyses sur les effluents gazeux.

Affinage de Lorraine entreprit des investissements pour la modernisation de ses installations avec **l'utilisation de brûleurs à oxygaz et une nouvelle filtration à injection de coke de lignite**. Ces améliorations devaient lui permettre à la fois d'accroître ses rendements et de diminuer la pollution dans l'atmosphère.

Pourtant, à la suite d'une nouvelle analyse indépendante, réalisée en 2004, à notre demande et de témoignages de riverains de l'usine, Mieux Vivre alerta de nouveau la Préfecture sur les taux inquiétants de dioxines dans des choux cultivés à Gorcy. Une nouvelle analyse officielle eut lieu en 2005.

En 2006, Mieux Vivre multiplia ses cultures de choux sur 4 sites géographiques et constata l'extension de la pollution au village voisin de Vaux, ainsi que la présence de plomb et d'aluminium, au-delà des normes ou recommandations.

En 2009, les cultures de choux concernèrent 5 sites, puis 6 sites, à partir de 2014. Pour information, le coût pour Mieux Vivre des analyses de 2015 est de 3 668 €. (Des subventions de 350 € lui sont accordées par les communes de Cosnes et de St Pancré, à leur initiative.)

L'association intervint sans relâche auprès de l'autorité préfectorale pour une meilleure transparence et pour abaisser les normes édictées par celle-ci, notamment en ce qui concerne les teneurs en dioxines dans l'atmosphère, demande qui finit par aboutir en 2012, après la publication des résultats particulièrement mauvais révélés par les analyses de choux de Mieux Vivre cultivés en 2011 : la norme préfectorale de teneur en dioxines passa **de 0,5 ng/Nm³ à 0,1 ng/Nm³ dans l'air** et les campagnes officielles de contrôle de la pollution environnementale devinrent annuelles et concernèrent les fumées, les sols et les légumes.

Simultanément, Mieux Vivre exerça une pression constante sur l'entreprise en vue de la pousser à investir dans de meilleurs dispositifs anti-pollution : En 2012, celle-ci installa **un nouveau four de fusion plus performant et moins polluant**.

Une autre demande de Mieux Vivre fut acceptée par l'administration : **une Commission de Suivi de Site**. Celle-ci rassemble des représentants de la Sous-Préfecture, de La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de l'Agence Régionale de Santé, de l'entreprise (devenue SKTB) et de Mieux Vivre. Elle doit se réunir, au moins une fois par an, depuis 2012, pour étudier le bilan environnemental de l'entreprise.

Enfin, le 2 juin 2015, lors de la Commission de Suivi de Site, que Mieux Vivre avait préparée avec les maires de Gorcy, Cosnes et St Pancré, le Directeur de la DREAL a souligné la qualité du protocole suivi par Mieux Vivre pour les mesures qu'elle avait fait réaliser dans l'environnement de l'usine (mesures révélant notamment un taux de mercure dépassant la norme) et indiqué que ses résultats et les constats faits par la DREAL avaient conduit à la mise en demeure préfectorale du 30 mars.

SKTB s'engagea à construire un **nouveau système de filtration des fumées diffuses, générées par les anciens fours** (et non canalisées en cheminée), qui a été opérationnelle en septembre.

Lors de cette même CSS, l'idée de réunions entre DREAL, Mieux Vivre, SKTB et l'Agence Régionale de Santé a été émise, dans le but :

- D'harmoniser les points de prélèvement de légumes et les analyses (SKTB a dû choisir, pour ses analyses de 2015, le chou frisé utilisé par MV et adopter un même lieu de culture, celui des Abanis).
- Et de procéder à une révision des modalités de surveillance environnementale de SKTB et à l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation des risques sanitaires.

En conclusion, l'évolution des taux de pollution, des mesures de surveillance et de protection de l'environnement, des normes édictées par l'administration, les investissements de l'industriel montrent le chemin parcouru. Toutefois, la vigilance s'impose, au regard de résultats d'analyses souvent contradictoires d'une année sur l'autre.

Des questions sans réponses

Qu'en est-il du passé ? Un industriel peut-il faire table rase de la pollution qu'il a engendrée dans l'atmosphère et dans les sols, depuis plus de 20 ans, même si des améliorations ont été constatées ? Les métaux lourds et les dioxines ont le pouvoir de s'accumuler dans les sols, pour les uns et dans les graisses (humaines) pour les autres. Qu'en est-il des pathologies passées et futures des résidents, dont l'entreprise pourrait être la source ? Une étude épidémiologique est refusée à Mieux Vivre, au prétexte que la population concernée n'est pas assez nombreuse. La santé compte-t-elle si peu sur le deuxième plateau de la balance économique ?

Bulletin d'adhésion

Madame / Monsieur.....

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse courriel :

Souhaite(nt) adhérer à l'association « *Mieux Vivre* » pour l'année 2016 en tant que couple : 25 € / membre individuel : 17 €

Ci-joint mon / notre règlement. *Bulletin à renvoyer à : M.C. Lesiakowski 20, rue d'Alsace. 54400- Vaux- Warnimont*